

de quelques mois seulement, 316 prêts d'un montant de 4.8 millions de dollars.

Une voix: Une année d'élections.

L'hon. M. Hamilton: Les affaires pour le reste de l'année se chiffrent, selon les prévisions, à environ 12 millions de dollars.

M. Asselin: N'est-ce pas à cause de la réduction de l'intérêt par le gouvernement provincial?

L'hon. M. Hamilton: Il me semble qu'il est ainsi bien établi que tous nos fonctionnaires, à partir du ministre, font les plus grands efforts pour faire face à ce que nous considérons comme le deuxième grand problème qui vient s'ajouter à celui d'atteindre le revenu de ce que l'on pourrait appeler les cultivateurs de l'Est, je pense également à ceux de la Colombie-Britannique.

M. Argue: Monsieur le président...

M. Caouette: Monsieur le président...

M. le président suppléant: Je crois que le député d'Assiniboia voulait poser une question, après quoi je donnerai la parole au député de Villeneuve.

M. Argue: Il y a une question que je voulais poser au ministre de l'Agriculture. Je pensais qu'il aurait été plus opportun d'obtenir une réponse à ce moment-là de son discours. Toutefois, il a bien voulu m'inviter à la poser maintenant. Elle a trait à la répartition des diverses catégories de prêts agricoles sur les diverses années. Ce que le ministre a consigné au hansard fait constater une augmentation, très digne d'éloges, du montant global des prêts et l'accroissement sensible de leur nombre.

Ce soir, le ministre a affirmé que, sous son administration, il met l'accent sur les petits prêts aux cultivateurs à revenu modeste. Je lui poserai donc la question suivante: je l'inviterais à consigner au hansard le nombre de prêts par catégorie de \$1,000, pour chacune des années en question, de façon à nous donner une meilleure idée de la situation. Le prêt moyen était d'environ \$11,000. Je voudrais savoir, pour chacune de ces années, le nombre de prêts, mettons de \$1,000 ou moins, celui des prêts de \$1,000 à \$2,000, des prêts de \$2,000 à \$3,000 et ainsi de suite, de façon à pouvoir nous faire une idée complète de l'importance des prêts consentis. Le ministre a dit qu'on mettait l'accent sur les petits prêts. Or, je prétends que l'on a, jusqu'ici, beaucoup trop accentué les prêts importants. Je demanderai au ministre de prouver son affirmation.

L'hon. M. Hamilton: Je me demande si le député accepterait un tableau que j'ai compilé

[L'hon. M. Hamilton.]

aujourd'hui en le divisant en catégories de \$5,000 ou moins, et de \$10,000 ou moins.

M. Argue: Non, monsieur le président, je n'ai aucune objection à ce que l'on consigne des tableaux au compte rendu. Je ne suis pas, pour ma part, trop méticuleux. Si le ministre veut bien consigner quelques tableaux au compte rendu, je suis tout à fait d'accord. Mais ils ne prouveront pas ce que je veux. Je dirai au ministre qu'ils ne le montreront pas du tout, s'il s'agit d'une catégorie allant jusqu'à \$5,000, et une autre de \$5,000 à \$10,000. Je lui demanderai d'inviter ses fonctionnaires qui, j'en suis sûr, peuvent facilement se procurer ces chiffres, à fournir ce renseignement au comité, car il nous fera connaître la véritable répartition des prêts.

L'hon. M. Hamilton: La seule chose que je voudrais signaler, c'est que si vous vouliez cette division en catégories de \$5,000 ou moins, ce que la plupart d'entre nous considéreraient, à mon avis, comme le renseignement que veut avoir le député, et encore de \$5,000 et \$10,000 comme catégories suivantes, je les ai déjà. S'il faut que je recommence à les diviser selon toutes les catégories qu'il a mentionnées, il faudra du temps. Je ne puis garantir quand le tableau sera prêt.

M. Argue: Je demanderais au ministre de s'adresser à ses fonctionnaires et de leur demander de dresser le tableau de ces catégories. Le point est important. Il présente de l'intérêt pour les membres du parti libéral, pour le ministre et les députés vis-à-vis. Il me semble que le comité mérite de recevoir ces renseignements. Je ne doute pas que les services du ministre pourront facilement trouver ces données dans leurs dossiers.

M. le président suppléant: Je donne la parole au député de Villeneuve.

M. Asselin: Puis-je poser une question au ministre?

Des voix: Non.

M. le président suppléant: Le temps de parole du ministre est expiré. Si l'on veut poser des questions au ministre, et qu'il doit y répondre, il sera nécessaire d'obtenir, à cette fin, l'assentiment unanime du comité. Sinon, je donne la parole au député de Villeneuve.

Des voix: Non.

M. le président suppléant: Je donne la parole au député de Villeneuve.

M. Asselin: Monsieur le président, puis-je demander...

M. le président suppléant: Il n'y a pas assentiment unanime. Je donne la parole au député de Villeneuve.